



CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/12/1/Add.2
27 juin 2007

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES
AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES
Douzième réunion
UNESCO, Paris, 2–6 juillet 2007
Points 2 et 4.3 de l'ordre du jour provisoire*

ORGANISATION DES TRAVAUX

Amélioration des délibérations d'ordre scientifique, technique et technologique dans les réunions de l'Organe subsidiaire

Note du Président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques

1. Conformément au mode de fonctionnement consolidé de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques qui figure à l'annexe III de la décision VIII/10, l'Organe subsidiaire doit agir de façon à améliorer continuellement la qualité de ses avis scientifiques, techniques et technologiques par le renforcement des informations scientifiques, techniques et technologiques qu'il fournit aux réunions de l'Organe subsidiaire, y compris pour ses travaux, examens et débats.

2. L'appendice B du mode de fonctionnement consolidé énumère les moyens stratégiques destinés à améliorer la teneur des délibérations d'ordre scientifique, technique et technologique dans les réunions de l'Organe subsidiaire et suggère, entre autres, de sensibiliser les délégués aux questions essentielles et d'encourager les discussions informelles sur les questions clé grâce à la mise à disposition de publications scientifiques et techniques, d'orateurs liminaires, de communications affichées, de discussions sous forme de tables rondes et d'autres événements parallèles lors des réunions de l'Organe subsidiaire (décision VIII/10, annexe III, appendice B, paragraphe 2 a)).

3. S'appuyant sur ces dispositions et les conclusions de sa réunion à Paris le 26 juillet 2006 (UNEP/CBD/SBSTTA/12/6), le Bureau de l'Organe subsidiaire, réuni à Montréal le 21 mars 2007, a proposé la stratégie suivante destinée à améliorer la teneur des délibérations scientifiques, techniques et technologiques dans les réunions de l'Organe subsidiaire.

4. Le Bureau recommande que les représentants des Parties, des autres gouvernements, des organisations compétentes et des communautés autochtones et locales s'organisent en conséquence.

* UNEP/CBD/SBSTTA/12/1.

/...

a) *Emploi efficace du temps disponible.* Afin d'accorder plus de temps aux discussions d'ordre scientifique, technique et technologique :

- i) Il n'y aura pas d'allocution individuelle à l'ouverture de la réunion par les Parties, les groupes régionaux et sous-régionaux, les organisations intergouvernementales, les représentants des communautés autochtones et locales ou les organisations non gouvernementales;
- ii) Les délégués seront invités/priés de ne pas remercier ou féliciter le(s) président(s), le pays hôte, l'organisation hôte ou le Secrétariat lorsqu'ils prennent la parole;
- iii) Comme dans les réunions précédentes, le président invitera un membre du Bureau à prononcer un discours de remerciement au nom de tous les participants au titre du point 2, après l'élection du Bureau;

b) *Organisation des examens approfondis.* Afin de faciliter les discussions d'ordre scientifique, technique et technologique :

- i) Pour l'examen approfondi des points 3.1 et 3.2 de l'ordre du jour provisoire, le Bureau invitera un petit nombre d'experts à se pencher sur les principales questions identifiées dans les documents de travail préparés par le Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/SBSTTA/12/2 et 3) en vue d'accroître la teneur scientifique et technique des délibérations;
- ii) Les participants sont vivement encouragés à faire porter leurs interventions sur les principales questions scientifiques, techniques et technologiques qui font l'objet de l'examen;
- iii) Lorsque des points de vue différents sont avancés, la réunion ne tentera pas de négocier une conciliation, mais présentera ces points de vue divergents sous la forme d'options pour examen par la Conférence des Parties.

Annexe

PROCÉDE PROPOSÉ POUR LES EXAMENS APPROFONDIS

Point 3.1 – Application de l'Approche par écosystème

Documentation

1. Un document d'avant-session (UNEP/CBD/SBSTTA/12/2) résume les principales conclusions de l'examen, notamment les progrès accomplis dans le cadre de l'application des différents paragraphes des décisions de la Conférence des Parties relatives à l'approche par écosystème, par les Parties, les principaux partenaires, les initiatives et les organisations et par des instances internationales; les obstacles à l'application de l'approche par écosystème; les conclusions pertinentes et les enseignements tirés de l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire (EEM); la contribution de l'approche par écosystème à l'application de la Convention et à la réduction du rythme d'appauvrissement de la diversité biologique; et les principales questions et possibilités de promouvoir une application plus poussée de l'approche par écosystème.

2. En plus de suggérer des recommandations, ce document tire un certain nombre de conclusions qui pourraient être exprimées sous forme de messages clé adressés à la Conférence des Parties ainsi qu'au grand public. Il identifie en outre les besoins et les possibilités (c'est dire qu'il fournit un cadre dans lequel l'Organe subsidiaire pourra procéder à un examen plus approfondi de ce point et formuler des recommandations, selon qu'il conviendra).

Groupe d'experts :

3. Conformément au mode de fonctionnement de l'Organe subsidiaire, le Bureau a décidé de constituer un groupe de quatre experts, sélectionnés de façon à assurer une représentation équilibrée des sexes et des régions, chargé des présentations liminaires. Outre ces présentations, le groupe d'experts serait prié, le cas échéant, d'aider le président à répondre aux questions techniques du public.

Organisation des séances :

Lundi 2 juillet 2007, 15h00 – 18h00 (séance 1 sur l'Approche par écosystème)

5. La séance sera divisée en deux parties (sans pause) chacune précédée d'une présentation liminaire dont le contenu, bien que différent, sera connexe.

15h00 – 15h.30 : Remarques liminaires :

Titre : « L'application de l'approche par écosystème à la foresterie, à l'agriculture et à la pêche » de William Settle, FAO, Rome, et « La commercialisation de l'approche par écosystème » de Hillary Masundire, Présidente de la Commission de la gestion des écosystèmes de l'UICN, Botswana. Les questions abordées par les orateurs comprendront notamment :

- Dans quelle mesure l'approche par écosystème est-elle appliquée dans les secteurs économiques tels que la foresterie, l'agriculture et la pêche ?
- Quels sont les avantages et les obstacles de l'application de l'approche par écosystème dans ces secteurs ?
- Quels enseignements peut-on tirer de telles expériences afin de promouvoir une application plus ample de l'approche, en particulier à d'autres secteurs que l'environnement, compte tenu également de la menace que constituent les changements climatiques ?
- L'application de l'approche par écosystème peut-elle être simplifiée tout en maintenant son efficacité ?

/...

15h30 – 16h30 : Discussion dirigée par le président avec le soutien technique d'un ou plusieurs membres du groupe d'experts.

16h30 – 17h00 : Remarques liminaires :

Titre : « Surmonter les obstacles à l'application de l'approche par écosystème : renforcement des capacités » de Dawn Pierre-Nathoniel, Sainte-Lucie et « Recueil d'informations sur l'approche par écosystème » de Diana Mortimer, Royaume-Uni.

- Compte tenu du grand nombre d'obstacles à l'application de l'approche par écosystème, quels sont ceux qui peuvent être surmontés en renforçant les capacités ?
- Quels besoins en renforcement des capacités sont particuliers à l'approche par écosystème, étant donné que les besoins peuvent différer d'un pays à l'autre ?
- A quels besoins peut-on vraisemblablement répondre à moyen terme ?
- Quels groupes faut-il cibler ?
- Quelles mesures faut-il prendre et qui doit les prendre ?
- Quel est le rôle actuel et futur du recueil d'informations pour répondre aux besoins de renforcement des capacités ?
- Que faut-il faire pour accroître l'utilité du recueil d'informations en vue de commercialiser l'approche par écosystème et renforcer les capacités ?

17h00 – 18h00 : Discussion dirigée par le président avec le soutien technique d'un ou plusieurs membres du groupe d'experts.

Mardi 3 juillet 2007, 15h00 – 18h00 (séance 2 sur l'Approche par écosystème)

6. Avant la séance, les conclusions de la première séance (voir ci-dessus) auront été préparées par le président du Comité plénier, traduites et distribuées à la réunion.

15h00 – 15h15 : Présentation des résultats de la première séance par le président.

15h15 – 18h00: Discussion dirigée par le président avec le soutien technique d'un ou plusieurs membres du groupe d'experts.

7. Les conclusions de la séance seront rédigées par le président et distribuées avant leur examen par l'Organe subsidiaire, le vendredi 6 juillet 2007.

Point 3.2 – Mise en oeuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes

Documentation

8. Un document avant-session (UNEP/CBD/SBSTTA/12/3) résume les principales conclusions de l'examen basé essentiellement sur: i) les informations compilées à partir des troisièmes rapports nationaux, des informations supplémentaires communiquées par les Parties et d'autres parties prenantes et partenaires; et ii) des contributions des réunions.

9. En plus de suggérer des recommandations, le document tire un certain nombre de conclusions qui pourraient être exprimées sous formes de messages clé adressés à la Conférence des Parties et au grand public. Il identifie en outre les besoins et les possibilités sur la base desquels l'Organe subsidiaire pourra procéder à un examen plus approfondi de ce point et formuler des recommandations, selon qu'il conviendra.

Groupe d'experts

10. Conformément au mode de fonctionnement de l'Organe subsidiaire, le Bureau a décidé de constituer un groupe de quatre experts, sélectionnés de façon à assurer une représentation des sexes et une représentation géographique équilibrées, chargé des présentations liminaires. Outre ces présentations, le groupe d'experts serait prié, le cas échéant, d'aider le président à répondre aux questions techniques du public.

Organisation des séances

Lundi 2 juillet 2007, 15h00 – 18h00 (séance 1 sur la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes)

11. La séance sera divisée en deux parties (sans pause), chacune précédée de remarques liminaires dont le contenu, bien que différent, sera connexe.

10h00 – 10h30 : Remarques liminaires :

Titre : « Accroître la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes au niveau national » de Mme Linda Collette, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et « Faut-il fixer de nouveaux objectifs liés aux questions émergentes telles que les changements climatiques et la charge en éléments nutritifs » du Professeur Jon Lovett, Université de York, Royaume-Uni. Les questions abordées par les orateurs comprendront notamment :

- Pourquoi la stratégie est-elle seulement mise en œuvre par un nombre limité de pays ?
- Pourquoi les progrès accomplis vers certains objectifs, par exemple les objectifs 2, 4, 6, 7, 10, 12, et 13 sont-ils limités ?
- Quelles sont les possibilités de synergies et de collaboration propres à accroître la mise en œuvre au niveau national ?
- Quels arrangements institutionnels faut-il examiner et comment sont-ils reliés aux processus régionaux et internationaux ?
- Faut-il établir de nouveaux objectifs pour aborder les questions nouvelles et émergentes telles que les changements climatiques et la charge en éléments nutritifs ?

10h30 – 11h30 : Discussion dirigée par le président avec le soutien technique des membres du groupe d'experts.

11h30 – midi : Remarques liminaires :

Titre : « Comment accroître la collecte de données quantitatives ? » de M. Neville Ash, Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE, et « Commercialisation de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes » de M. Huang Hongwen, Académie chinoise des sciences, Chine. Les questions abordées par les orateurs comprendront notamment :

- Quels outils sont disponibles et appropriés pour la collecte de données quantitatives ;
- Quelles méthodologies sont les plus aptes à quantifier les progrès accomplis vers divers objectifs;
- Comment la trousse d'informations recommandée par la Conférence des Parties peut être utile à ces activités;
- Comment lier la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes à l'atténuation de la pauvreté et au développement durable (objectifs du Millénaire pour le développement, sécurité des moyens de subsistance des communautés autochtones et locales qui dépendent des matériaux végétaux pour leur subsistance et leur bien-être) aux niveaux national, régional et international.

Midi – 13h00: Discussion dirigée par le président avec le soutien d'un ou plusieurs membres du groupe d'experts.

/...

Mercredi 4 juillet 2007, 10h00 – 13h00 (séance 2 sur la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes)

12. Avant la séance, les conclusions de la première séance (voir ci-dessus) auront été préparées par le président du Comité plénier, traduites et distribuées à la réunion.

10h00 – 10h15 : Présentation des résultats de la séance 1 par le président.

10h15 – 13h00 : Discussion dirigée par le président avec le soutien d'un ou plusieurs membres du groupe d'experts.

13. Les conclusions de la séance seront rédigées par le président et distribuées avant leur examen par l'Organe subsidiaire, le vendredi 6 juillet 2007.
